

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 162/6eL rendant exécutoires les délibération n°s 157 à 162/6e L du 17 février 1965 de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 162/6eL

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 février 1965

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1965

Date du numéro
1 avril 1965

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 234 du 19 février 1965, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Guy Arnault la concession provisoire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2.095,50 mètres carrés environ, à Djibouti, quartier de la Plaine (lot n° 27), au prix de 500 francs le mètre carré.